

Honoraires de transaction de l'agence immobilière VDB associés Immobilier

L'agence immobilière Vdb associés Immobilier est soumise aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au code de la consommation, et précisées par l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières. Cette obligation d'information porte sur le montant de sa commission exprimée en pourcentage ou en forfait. Les honoraires sont libres depuis 1987 : ils sont exprimés TVA incluse et sont affichés de manière visible et lisible dans nos locaux et sur notre site Internet comme suit :

**Montant de nos honoraires de transaction sur vente immeuble à usage
d'habitation ou professionnel (Toutes charges comprises) :**

Nous proposons deux grilles tarifaires en fonction de la confiance que nous
accorde notre mandant.

En cas de signature d'un mandat simple voici la grille de nos honoraires :

Vente d'un bien inférieur à 100.000 Euros: 5000 Euros TTC

Vente d'un bien entre 100.001 Euros et 1.500.000 Euros: 5 % TTC

Vente d'un bien supérieur à 1.500.000 Euros: 4 % TTC

Vente d'un bien supérieur à 2.500.000 Euros: 3 % TTC

Des honoraires plus attractifs en cas de signature d'un mandat exclusif ou préférence :

- De 0 à 120 000 euros, Honoraires transaction fixe de 4 500 euros
- De 120 001 à 150 000 euros, Honoraires transaction fixe de 6000 euros
- De 150 001 à 200 000 euros, Honoraires transaction fixe de 7000 euros.
- De 200 001 à 250 000 euros, Honoraires transaction fixe de 8000 euros.
- De 250 001 à 300 000 euros, Honoraires transaction fixe de 10 000 euros.
- De 301 000 euros à 400 000 euros, Honoraires transaction fixe de 12 000 euros.
- De 401 000 euros à 500 000 euros, Honoraires transaction fixe de 16 000 euros.
- De 501 000 euros à 600 000 euros, Honoraires transaction fixe de 20 000 euros.
- De 601 000 euros à 700 000 euros, Honoraires transaction fixe de 24 000 euros.
- De 701 000 euros à 800 000 euros, Honoraires transaction fixe de 28 000 euros.
- De 801 000 euros à 900 000 euros, Honoraires transaction fixe de 32 000 euros.
- De 901 000 euros à 1.000 000 euros, Honoraires transaction fixe de 36 000 euros.
- De 1.000 000 euros à 1.500 000 euros, Honoraires transaction fixe de 40 000 euros.
- Au delà de 1.500 001 euros, Honoraires transaction de 2.9 pour cent.

Les honoraires peuvent être décidés à la signature du mandat, soit à la charge
exclusive de l'acquéreur, soit à la charge exclusive du vendeur, soit partagés
entre vendeurs et acquéreurs.